



Comité Permanent sur l'Égalité des Chances (CPEC)

Valence, 21 septembre 2010

Réf. odj:

Original en anglais

Document **adopté à l'unanimité**

Comité Permanent sur l'Égalité des Chances (CPEC)

Programme de travail 2011

Priorités pour 2011

- (i) Sensibilisation des membres et création de liens dynamiques avec les autres commissions de l'ARE
- (ii) Elaboration d'une feuille de route 2011-2016 pour le CPEC
- (iii) Examen des compétences régionales en matière d'égalité des chances
- (iv) Education : un outil pour la promotion de l'égalité des chances et pour combattre les préjugés
- (v) Echange d'expérience et de bonnes pratiques.
- (vi) Institut européen pour l'Égalité des Genres (Vilnius).
- (vii) Propositions des membres

(i) Sensibilisation des membres et création de liens dynamiques spécifiques avec les autres commissions de l'ARE

Une tâche importante pour le nouveau Comité Permanent sur l'Égalité des Chances sera de sensibiliser davantage de membres et de créer des liens dynamiques avec les différents organes de l'ARE.

Bien qu'une enquête menée en janvier 2010 auprès des membres de l'ARE ait démontré qu'une vaste majorité des membres souhaitent que le CPEC continue à se concentrer principalement sur les questions liées au genre, il n'en demeure pas moins important que le Comité Permanent intègre graduellement d'autres questions d'égalité.

En 2010, la collaboration entre le CPEC et la Commission 1 a été couronnée de succès, avec la tenue d'une conférence sur l'entrepreneuriat féminin et un module de l'Académie de Formation sur le même sujet. Le CPEC a également participé à la conférence sur les inégalités dans les soins de santé, organisée par la Commission 2, en accord avec ce qui avait été décidé pour le programme de travail 2010 du CPEC.

Il sera dès lors important de continuer à suivre cette approche en 2011, renouvelant les coopérations avec les deux commissions précitées et créant de nouveaux liens avec la Commission 3 et le Réseau Régional des Jeunes de l'ARE (cf. *iv*).

AER Brussels Office - Bureau de Bruxelles
Place Saintelette 2 B-1080 BRUXELLES
Tel : + 32 (0)2 421 85 12
Fax : +32 (0)2 421 83 69
E-mail - Courriel : s.cools@aer.eu

Head Office – Siège central
6 rue Oberlin - F-67000 STRASBOURG
Tel: +33 (0)3 88 22 07 07
Fax: +33 (0)3 88 75 67 19
E-mail: secretariat@aer.eu

Il est donc proposé qu'en sus de l'organisation de conférences et de séminaires conjoints avec d'autres organes de l'ARE, la Présidence du CPEC rencontre celles des autres commissions afin d'établir ces synergies. Elle est invitée à s'adresser aux sessions plénières des 3 commissions afin de conscientiser leurs membres au sujet de la thématique transversale de l'égalité des chances et d'identifier des sujets d'intérêt commun pour lesquels des coopérations pourraient être lancées.

Les questions d'égalité des chances concernent toute l'ARE. Le CPEC aidera dès lors les autres commissions à trouver des orateurs adéquats pour s'exprimer sur ces questions lorsque cela est requis.

(ii) Elaboration d'une feuille de route 2011-2016 pour le CPEC

Les membres du CPEC seront invités à rédiger une « Feuille de Route des Régions d'Europe sur l'Égalité des Chances », valable pour les 5 prochaines années. Ce document sera ensuite présenté à l'Assemblée générale en novembre 2011. Cette feuille de route soulignera les priorités sur lesquelles les régions membres de l'ARE travailleront au cours des 5 prochaines années, comme elles l'avaient fait jusqu'à présent dans le cadre de l'Observatoire du Genre, en suivant les priorités exprimées dans la Déclaration de Kiruna de 2006.

(iii) Examen et comparaison des compétences régionales en matière d'égalité des chances

Les régions européennes détiennent des compétences différentes selon les états dont elles sont issues, et leur latitude d'action peuvent varier grandement. En matière de promotion de l'égalité des chances, toutes les régions ne sont pas sur le même pied: certaines se heurtent à des barrières légales, d'autres manquent de volonté politique et quasiment toutes sont dépourvues des financements nécessaires. Cependant, toutes peuvent participer à l'avènement de sociétés plus justes, en agissant par le biais des matières pour lesquelles elles sont compétentes (soins de santé, aménagement du territoire,...).

Afin d'informer les régions membres de manière adéquate et de leur présenter les expériences ou les idées les plus facilement réalisables chez elles, afin aussi de permettre au CPEC d'élaborer des projets de coopération qui répondent aux attentes des membres, il est proposé de mener une analyse comparative des compétences régionales en matière d'égalité des chances et sur la manière dont elles sont utilisées. Elle dressera aussi la liste de ces autres compétences par le biais desquelles certaines régions promeuvent l'égalité des chances (p.ex. inclure dans les appels d'offres lancés par les administrations régionales une clause stipulant que les entreprises candidates se doivent d'appliquer le respect du principe d'égalité des chances pour tous).

Cette étude sera destinée à être publiée pour le bénéfice de tous les membres de l'ARE et du travail futur du CPEC. Un événement d'une journée à Reggio di Calabria, IT, présentera les résultats aux membres et leur permettra de donner des exemples complémentaires qui pourront se retrouver dans la publication finale.

(iv) Education : un outil pour la promotion de l'égalité des chances et pour combattre les préjugés

Le CPEC souhaite collaborer avec la Commission 3 (Culture, Education et Jeunesse) et le Réseau Régional des Jeunes afin d'organiser une conférence ou une série de conférences sur le thème de l'éducation, avec un intérêt particulier sur la manière dont l'éducation peut contribuer à, par exemple, prévenir la violence envers les femmes ou promouvoir l'égalité entre les sexes. L'éducation est d'autant plus utile lorsqu'il s'agit d'expliquer des différences, de calmer des craintes et de prévenir le racisme ou l'homophobie.

Par ailleurs, l'ARE a déjà mis en évidence l'importance du rôle – positif ou négatif – joué par l'éducation dès le plus jeune âge dans l'évolution des mentalités et la promotion du rôle des femmes dans la vie professionnelle, et a reconnu l'importance de l'implication des hommes dans les projets d'égalité.

Cette conférence informera les régions sur ce qui a déjà été mis en œuvre en Europe dans ce domaine et sur les nouvelles initiatives que les régions peuvent lancer. Elle pourrait être utile pour identifier les régions qui seraient intéressées par la mise en place d'un programme régional de conscientisation des hommes sur la question de l'égalité des chances, et en particulier au sein des administrations régionales.

(v) Echange d'expérience et bonnes pratiques

Le CPEC doit demeurer l'endroit où élus et fonctionnaires régionaux activement impliqués dans l'amélioration de l'égalité des chances entre toutes les femmes et tous les hommes se rencontrent et échangent leurs expériences et bonnes pratiques. Des idées et des projets qui ont bien fonctionné dans une région donnée peuvent être mis en œuvre avec succès dans une autre région. Les participants peuvent également beaucoup apprendre des erreurs commises et des pièges dans lesquels sont tombées d'autres régions lors de la mise en œuvre d'une idée ou d'un projet particulier, ce qui a pour effet de leur faire épargner du temps, du travail et de l'argent lorsqu'elles devront à leur tour répondre aux mêmes problèmes.

La possibilité sera dès lors toujours offerte aux membres de présenter leurs réalisations ou politiques exemplaires lors des conférences et séminaires du CPEC.

Le Secrétariat général tiendra à l'œil les programmes de financement européens, informera les régions membres de possibilités de cofinancement et assistera la mise en place de partenariats ou de projets de coopération dans le domaine de l'égalité des chances.

(vi) Institut européen pour l'Égalité des Genres (Vilnius)

L'Institut européen pour l'Égalité des Genres, attendu depuis plusieurs années, a finalement ouvert ses portes à Vilnius le 21 juin 2010 : <http://www.eige.europa.eu/>. Dès que l'Institut sera entièrement opérationnel, une rencontre sera organisée entre l'ARE et Mme Virginija Langbakk, Directrice de l'IEEG.

(vii) Propositions des membres

Le CPEC a le désir de se pencher sur les questions qui intéressent le plus les membres de l'ARE. Dès lors, il est important que ceux-ci soumettent leurs idées pour des conférences, des projets de coopération, etc...

En dehors de l'éducation, une autre thématique pourrait dès lors survenir en cours d'année, et serait traitée dans le cadre d'une conférence ou d'un séminaire, d'un module de l'Académie de Formation ou d'un projet plus spécifique, de préférence bénéficiant de cofinancement de l'UE.

SC, 15.VIII.10

